



3 mars
2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance de consultation du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 3 mars 2014 à compter de 18 h 45 en la salle du Conseil municipal située au 7, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents Monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Jacqueline Houle, directrice générale, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au Code municipal à tous les membres du Conseil municipal, le 27 février 2014 afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session
2. Présentation des projets de règlements numéros 450-13 et 451-13 intitulés « Règlement numéro 450-13 modifiant le Règlement numéro 380-07 constituant le plan d'urbanisme révisé et ses amendements, visant à agrandir l'affectation récréative » et « Règlement numéro 451-13 modifiant le Règlement d'urbanisme 381-07 et ses amendements, section II zonage, afin d'agrandir la zone récréative 515 »

[Règ. 450-13](#)

[Règ. 451-13](#)

3. Explication par monsieur Michel Picotte, maire, de la teneur et des conséquences de l'adoption de ces projets de règlements 450-13 et 451-13
4. Période de questions des personnes et organismes désirant s'exprimer sur ces projets de règlements
5. Levée de l'assemblée de consultation publique

14-03-032

Ouverture de la séance de consultation (1)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'ouvrir la session à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Présentation des projets de règlement numéros 450-13 et 451-13 (2)

Au cours de cette assemblée publique de consultation, monsieur Michel Picotte, maire et président de cette assemblée, explique la teneur et les conséquences de l'adoption du règlement numéro 450-13 modifiant le Règlement numéro 380-07 constituant le plan d'urbanisme révisé et ses amendements, visant à agrandir l'affectation récréative » et le « Règlement numéro 451-13 modifiant le Règlement d'urbanisme 381-07 et ses amendements, section II zonage, afin d'agrandir la zone récréative 515»

L'objet du règlement numéro 450-13 est d'agrandir l'affectation récréative sur les parties des lots numéros 1 716 234 et 4 762 500 du cadastre du Québec, à même une partie du territoire d'affectation agricole.

L'objet du règlement numéro 451-13 est d'agrandir la zone récréative 515 sur les parties des lots 1 716 234 et 4 762 500 du cadastre du Québec, à même une partie de la zone agricole 512.

Période de questions pour les personnes et organismes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement (4)

Aucune personne n'est présente lors de la période de questions prévue à cette fin.

14-03-033

Levée de la séance de consultation publique (5)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la session soit et est clôturée à 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

le maire

la directrice générale et
secrétaire-trésorière